

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille onze, le douze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 septembre 2011

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme BOISNARD Michelle, M. LEON Marcel, Mme MARTEL Sylvie, M. SALLARD Claude, M. RIGOUIN Jean-Yves.

Etaient EXCUSEES : Mme HADRZYNSKI Annie, M. BUSSON Roger, M. CANU Dany, Mme BOUSSELET Nadine.

M. RIGOUIN Jean-Yves a été élu secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 18 juillet 2011.

Distribution du procès verbal du conseil communautaire du 20 juillet 2011 de la CCHL

Monsieur le Maire souhaite ajouter 1 point à l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité:

- Demande FGDON location de la salle de loisirs le 08 octobre 2011

1. Contrat Villasur GROUPAMA

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de prendre en compte la modification récente du contrat d'assurance avec Groupama. Cette modification porte sur l'assurance de barnums loués ponctuellement par le Comité des fêtes lors de manifestations locales. Il est notamment précisé que cette modification n'augmentera pas la cotisation assurances de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :



D'autoriser le Maire à signer les nouveaux contrats avec Groupama et à signer les mandats correspondants

2. Remplacement candélabre rue des pas

Monsieur le Maire rappelle qu'un candélabre a été cassé rue des pas. Il précise que la déclaration à l'assurance a été effectuée et qu'une délibération est nécessaire pour le remplacer.

En effet, le Conseil Municipal doit valider le devis de remplacement du candélabre par l'entreprise DESSAIGNE (4 960 € HT) et doit accepter l'encaissement du chèque de la société d'assurance GROUPAMA de 3 515.30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :



De valider le devis de remplacement du candélabre pour un montant de 4 960 € HT soit 5 932.16 TTC par l'entreprise DESSAIGNE.



D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis puis le mandat correspondant



D'accepter l'encaissement du chèque de 3 515.30 € de la société GROUPAMA



D'autoriser Monsieur le Maire à signer le titre correspondant

3. Participation frais de scolarité enfants CLIS de Lassay

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour le paiement des frais de scolarité 2010/2011 pour les 2 enfants de Charchigné fréquentant la classe CLIS de Lassay et de pouvoir mandater jusqu'au 31 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De verser une participation financière à la Collectivité de LASSAY-LES-CHATEAUX pour les frais de scolarité 2010/2011 des enfants de notre commune scolarisés en classe de CLIS.
- ✚ D'autoriser le mandatement jusqu'au 31/12/2011 et Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

4. Rénovation de 18 logements rue du parc et rue des cytises : choix pavillons à rénover tranche 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la rénovation de 18 logements locatifs rue du parc et rue des cytises, il est à présent temps de choisir les neuf pavillons qui constitueront la première tranche de rénovation du programme entrepris par la municipalité. Monsieur le Maire distribue aux conseillers municipaux un tableau récapitulant les années de construction de chaque logement afin de pouvoir effectuer ce choix. Le Conseil Municipal décide de choisir les pavillons locatifs les plus anciens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De choisir de rénover les pavillons locatifs suivants pour la première tranche des travaux :

Logements	Année de construction
11 rue des cytises	1988
9 rue des cytises	1988
4 rue des cytises	1988
3 rue des cytises	1990
2 rue des cytises	1990
1 rue du parc	1990
3 rue du parc (ou 7 rue du parc)*	1990
4 rue du parc	1993
5 rue du parc	1993

** Il est précisé que le logement 3 rue du parc est susceptible d'être vendu prochainement.*

Si tel était le cas, la rénovation ne serait pas réalisée sur ce logement mais serait faite sur le pavillon situé au 7 rue du parc

5. Rénovation logements locatifs : devis DPE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Région Pays de la Loire concernant le dossier de subvention pour la rénovation de la tranche n°1 du programme de rénovation de 18 logements rue du parc et rue de cytises. Dans ce courrier, les services de la Région accusent réception de notre demande de subvention et sollicitent des pièces complémentaires au dossier. La Région demande que la Mairie fournisse un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) pour chaque logement concerné et non pas un Diagnostic de Performance Energétique global comme envoyé.

Dans cette optique une consultation a été lancée auprès de trois organismes réalisant des diagnostics immobilier pour l'ensemble des pavillons n'ayant pas de Dpe actuellement soit sur quatorze pavillons.

Monsieur le Maire présente les différentes propositions faites :

Entreprises	Localisation	Prix HT	Prix TTC
Abitalis	St Thomas de Courceriers	810.20 €	969.00 €
Agenda	Mayenne	1 053.51 €	1 260.00 €
2L Expertise	Ambrières les vallées	677.26 €	810.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De choisir la société 2L Expertise basée à Ambrières les vallées pour réaliser les 14 Diagnostics de Performance Energétique (DPE) sur le parc de pavillons locatifs concerné par le projet de rénovation pour un montant de 677.26 € HT soit 810 € TTC
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis puis le mandat correspondant

6. Renforcement eau potable Anglaine/Valoré : indemnités compensatrices

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du renforcement des canalisations d'eau potable dans le secteur du lieu dit d'Anglaine à CHARCHIGNÉ, la Mairie avait demandé à Monsieur BEAULIEU Fabien de bien vouloir autoriser les travaux sur les parcelles cadastrées ZN 86 a, b et c lui appartenant suite au refus de passage du propriétaire voisin sur son terrain. Monsieur BEAULIEU avait accepté l'accès à son terrain. En contrepartie la commune de CHARCHIGNÉ s'était engagée à lui verser une indemnité compensatrice de 396 € correspondant à la valeur du prix de vente de terres agricoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De verser une indemnité compensatrice de 396 € à Monsieur BEAULIEU Fabien dans le cadre du renforcement d'eau potable dans le secteur d'Anglaine.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

7. Construction de pavillons T4/T5 lotissement du vallon doré : avenants

Dans le cadre de la construction de deux pavillons T4/T5, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de valider les avenants au marché de différents concernant la prise d'options ou des rectifications de calculs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

✚ De valider les avenants de la façon suivante :

Lot 3 : Charpente couverture- SARL CHEVRIER Eric

Montant de base du marché : 34 332.11 € HT

Options choisies

- faux solivage : 414.20 € HT
- sous couche T5 : 1062.59 € HT

Nouveau montant du marché : 35 808.90 € HT soit 42 827.44 € TTC

Lot 4 : Menuiseries extérieures - Entreprise BOUBET Robert

Montant de base du marché : 15 382.00 € HT

Options choisies

- Pv fenêtres 2 vantaux étage T5 : 128.00 € HT
- Coef 1 sur fenêtres a 2 vantaux et 1.3 sur fenêtre à 1 vantail : 431.00 € HT
- Porte acier en pré peinture blanche à l'entrée : - 506.00 € HT

Nouveau montant du marché : 15 435 € HT soit 18 460.26 € TTC

Lot 6 : Menuiseries intérieures - Entreprise BOUBET Robert

Montant de base du marché : 13 846.53 € HT

Options choisies

- Pv placards 3 vantaux chambre RDC : 173 € HT
- PV 4 tablettes : 112 € HT
- PV placard 3 vantaux chambre R+1 : 159 € HT
- MV porte acier en pré peinture blanche à l'entrée : - 550 €

Nouveau montant du marché : 13 740.53 € HT soit 16 433.67 € TTC

Lot 10 : peinture - Entreprise LIVET Frédéric

Montant de base du marché : 10 219.10 € HT

Rectification/ erreur de calcul dans devis de base : 559.57 €

Nouveau montant du marché : 10 778.67 € HT soit 12 891.29 € TTC

8. Estimations pour vente pavillons locatifs 1 rue des cytises et 3 rue du parc

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que deux locataires ont demandé récemment qu'une estimation du pavillon locatif qu'ils occupent soit effectuée à savoir Madame HANOUX au 1 rue des cytises et Monsieur GRAINDORGE et Mademoiselle LAUNAY au 3 rue du parc. Monsieur le Maire présente l'estimation de ces deux pavillons réalisée par Maître AMOUYAL, notaire au HORPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De valider l'estimation de € pour la vente du pavillon situé au 1 rue des cytises et de charger Monsieur le Maire d'informer cette proposition à Mme HANOUX en précisant que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.
-  De valider l'estimation de € pour la vente du pavillon situé au 3 rue du parc et de charger Monsieur le Maire d'informer cette proposition à M. GRAINDORGE et Melle LAUNAY en précisant que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.
-  De choisir Maître AMOUYAL pour rédiger l'acte de vente si acceptation de cette proposition
-  D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le compromis et l'acte de vente

9. Indemnités Simon BERGUES stagiaire au centre de loisirs de Charchigné

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Simon BERGUES a réalisé un stage à l'A.L.S.H. de CHARCHIGNE qui s'est déroulé du lundi 4 au vendredi 29 juillet 2011 et qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité de fin de stage pour le travail accompli durant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-  De verser la somme de 200 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Monsieur BERGUES Simon
-  De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

10. Option parcelle n°10 lotissement du vallon doré

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur et Madame BAHIER Yoann et Marie-Laure lui demandant s'il était possible de poser une option sur la **parcelle n°10** du Lotissement d'une superficie de 764 m² dans le Lotissement du Vallon Doré. Dans le cadre de cette construction il serait éventuellement envisagé une maison de type contemporain à toit plat sur certaines parties. Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal par rapport à ce type de construction.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✚ Accepte cette demande d'option pour la parcelle section ZM 217 (lot 10) du lotissement « Le Vallon Doré », et **ce pour une durée maximum de 1 mois**,
- ✚ Valide ce type de construction

11. Réserve parcelle n°19 lotissement du vallon doré

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu de Monsieur RABAROT Emmanuel et Mademoiselle TRIGUEL Valérie, une demande de réserve de la parcelle n° 19 d'une superficie de 822 m² dans le Lotissement du Vallon Doré.

Monsieur RABAROT et Mademoiselle TRIGUEL sollicitent l'acquisition de cette parcelle pour y construire une maison d'habitation. Ces derniers souhaitent néanmoins poser quelques conditions à la réserve de cette parcelle. Notamment au niveau de l'entrée de la parcelle et donc de l'emplacement du futur garage qu'ils souhaitent faire au nord du terrain en raison d'une exposition au soleil plus avantageuse, d'une sortie davantage sécurisée ainsi que de la présence gênante du boîtier EDF dans la configuration actuelle. Il est précisé que le déplacement du bateau sera pris en charge par la commune de Charchigné.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✚ Accepte cette demande aux conditions susvisées
- ✚ Décide de vendre la parcelle cadastrée ZM 226 du Lotissement du Vallon Doré (lot n°19), d'une superficie de 822 m², aux conditions fixées par délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2005, au prix de 16 € le m² hors TVA,
- ✚ Désigne Maître AMOUYAL Notaire à LE HORPS pour rédiger l'acte,
- ✚ Charge Monsieur le Maire (ou l'un de ses adjoints) de procéder aux formalités et l'autorise à signer tous les documents correspondants.

12. Déclaration d'intention d'aliéner 2 rue du château

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître LEROUX JOURDAN, notaire à LASSAY LES CHATEAUX deux déclarations d'intention d'aliéner pour la maison située au 2 rue du château cadastrée B 225

Ces déclarations d'intention d'aliéner interviennent dans le cadre de deux ventes successives de cette même maison. La première entre Mme THUAULT et M. ARCHENOULT, marchands de biens et la seconde entre Monsieur ARCHENOULT et Monsieur WIRTH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De ne pas préempter sur la maison située au 2 rue du château et cadastrées B 225
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maître LEROUX JOURDAN-LASSAY)

13. Demande mise à disposition de la salle de loisirs GDON du Ribay

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. BOUVRY Maurice, Président du GDON LE RIBAY a réservé la salle de loisirs pour leur soirée choucroute du 08 octobre 2011. Il précise que M. BOUVRY a sollicité le 08 août 2011, par courrier, une réduction sur le coût de la réservation (comme l'an dernier).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'appliquer une réduction de 50 % sur la facturation de la réservation de la salle des loisirs effectuée par le GDON du RIBAY pour l'organisation d'une soirée choucroute

- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

14. Questions diverses

a) Demande de M. GIFFORD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. GIFFORD qui habite à la Bigottière est venu en Mairie pour une demande suite à un projet d'aliénation de chemin rural à proximité de son habitation. Monsieur le Maire propose d'en débattre lors d'une prochaine réunion de conseil municipal lorsque Monsieur GIFFORD aura fait parvenir aux services administratifs une demande écrite.

b) Organisation du repas du CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le repas du CCAS a lieu le 15 octobre 2011 et qu'il est nécessaire de prévoir l'organisation de celui-ci. Une commission (M. RIOULT LERICHE, Mme HADRZYNSKI, Mme BOISNARD et Mme RIOULT) est définie afin de prendre rendez vous avec les restaurateurs pour la constitution d'un menu.

c) Remerciement subvention

Monsieur le Maire informe que l'UDAF 53 et l'association de Saint Fraimbault remercient le Conseil Municipal pour la subvention accordée en 2011.

d) Commission cimetière

Monsieur Claude SALLARD souhaite que la commission cimetière se réunisse afin de mettre à jour le plan du cimetière suite à la reprise des quarante huit concessions en état d'abandon. Il est proposé les dates des vendredis 30 septembre ou 7 octobre, à confirmer après consultation de chaque membre de la commission. Monsieur SALLARD précise que la société LEPINAY, qui a effectué la reprise des concessions, est en mesure de fournir à la Mairie un plan actualisé du cimetière. Le secrétariat prendra contact avec eux afin de l'obtenir.

e) Estimation 21 rue des cytises

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier en date du 02 septembre 2011 de Monsieur LETENDRE Anthony et Mademoiselle FLANEAU Emilie sollicitant l'estimation du pavillon qu'ils louent à la commune de CHARCHIGNE au 21 rue des cytises. Monsieur le Maire notifie au Conseil Municipal que Maître AMOUYAL va prochainement réaliser cette estimation.

f) **Parrainage civil M et Mme LALLIER**

Monsieur le Maire informe que Monsieur et Madame LALLIER souhaite faire un parrainage civil pour leur fils Mathéo le 22 octobre 2011. Monsieur le Maire étant à la journée des Maires de l'AMF, Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane est chargé de réaliser le parrainage. L'heure reste à définir avec Monsieur et Madame LALLIER.

g) **Boulangerie de CHARCHIGNÉ**

Monsieur le Maire livre un compte rendu de l'entretien qu'il a eu avec HADRZYNSKI et les Boulangers Monsieur et Madame VEZILLIER concernant le bilan annuel de l'activité de la Boulangerie. Le bilan reste satisfaisant, reste la problématique du four à pain qui affiche une consommation électrique excessive. La société Dépannage Fournil est actuellement consultée pour nous communiquer la consommation de ce four par étage afin de voir s'il est possible de diminuer la puissance au compteur EDF.

Monsieur le Maire présente également la demande des boulangers concernant le réaménagement de l'espace épicerie avec la mise en place d'une cloison afin de réduire la surface de vente jugée trop importante. Le Conseil Municipal, après discussion, décide d'accepter le réaménagement de l'épicerie. Les travaux seront réalisés par les agents techniques de la commune.

Date de la prochaine réunion de conseil municipal : 17 octobre 2011

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE

M. RIOULT LERICHE Stéphane

Mme. BOISNARD Michelle

M.LEON Marcel

Mme. MARTEL Sylvie

M.SALLARD Claude

M. RIGOUIN Jean-Yves